

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

LA COMMISSION



Les principaux indicateurs du Dispositif de Surveillance Commerciale (DSC)

ANNÉE 2013

TABLE DES MATIERES

A. Evolution des flux commerciaux 6

Indicateur 1.1a :	Principaux produits commercialisés intra-UEMOA.	6
Indicateur 1.1b :	Principaux produits commercialisés intra-UEMOA hors produits pétroliers.	6
Indicateur 1.2a :	Principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde.	7
Indicateur 1.2b :	Principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde hors produits pétroliers.	8
Indicateur 1.3a :	Principaux produits importés par l'UEMOA, en provenance du reste du monde. ---	8
Indicateur 1.3b :	Principaux produits importés par l'UEMOA, en provenance du reste du monde hors produits pétroliers.	9
Indicateur 1.4a :	Principaux pays de destination des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde.	10
Indicateur 1.4b :	Principaux pays de destination des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde hors produits pétroliers.	10
Indicateur 1.5a :	Principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde.	11
Indicateur 1.5b :	Principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde hors produits pétroliers.	12

B. OUVERTURE COMMERCIALE GLOBALE 13

Indicateur 2.1a :	Taux d'ouverture globale.	13
Indicateur 2.1b :	Taux d'importation globale.	13
Indicateur 2.2a :	Taux d'ouverture globale pour les produits industriels.	15
Indicateur 2.2b :	Taux d'importation globale pour les produits industriels.	16
Indicateur 2.2c :	Taux d'exportation globale pour les produits industriels.	16

C. OUVERTURE COMMERCIALE DE LA ZONE UEMOA SUR LE RESTE DU MONDE 17

Indicateur 3.1a :	Taux d'ouverture extra-communautaire	17
Indicateur 3.1b :	Taux d'importation extra-communautaire	17
Indicateur 3.1c :	Taux d'exportation extra-communautaire.	18
Indicateur 3.2a :	Taux d'ouverture extra-communautaire pour les produits industriels.	19
Indicateur 3.2b :	Taux d'importation extra-communautaire pour les produits industriels.	19
Indicateur 3.2c :	Taux d'exportation extra-communautaire pour les produits industriels.	20

D. DÉVELOPPEMENT DES ECHANGES INTRA-UEMOA **21**

Indicateur 4.1a :	Taux d'ouverture intra-communautaire.	21
Indicateur 4.1b :	Taux d'importation intra-communautaire.	22
Indicateur 4.2a :	Taux d'ouverture intra-communautaire pour les produits industriels.	23
Indicateur 4.2b :	Taux d'importation intra-communautaire pour les produits industriels.	24
Indicateur 4.2c :	Taux d'exportation intra-communautaire pour les produits industriels.	24

E. COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE DES IMPORTATIONS INTRA-UEMOA ET LA CROISSANCE DES IMPORTATIONS HORS UEMOA **25**

Indicateur 5.1 :	Taux de croissance des importations intra-UEMOA	25
Indicateur 5.2 :	Taux de croissance des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde.	26

F. COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS INTRA-UEMOA ET LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS A DESTINATION DU RESTE DU MONDE **26**

Indicateur 6.1 :	Taux de croissance des exportations intra-UEMOA.	26
Indicateur 6.2 :	Taux de croissance des exportations à destination du reste du monde.	27

G. PART DES IMPORTATIONS INTRA-UEMOA DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA. **28**

Indicateur 7.1 :	Part des importations intra-UEMOA dans le total des importations des Etats membres de l'UEMOA.	28
Indicateur 7.2 :	Part des importations industrielles intra-UEMOA dans le total des importations industrielles des Etats membres de l'UEMOA.	28

H. PART DES EXPORTATIONS INTRA-UEMOA DANS LE TOTAL DES EXPORTATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA. **29**

Indicateur 8.1 :	Part des exportations intra-UEMOA dans le total des exportations des Etats membres de l'UEMOA.	29
Indicateur 8.2 :	Part des exportations industrielles intra-UEMOA dans le total des exportations industrielles des Etats membres de l'UEMOA.	30

I. COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR INDUSTRIEL **31**

Indicateur 9.1 :	Part des exportations de produits industriels des Etats membres de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels.	31
------------------	--	----

Indicateur 9.2 :	Part des exportations de produits industriels des Etats membres de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels, par secteur. -----	31
Indicateur 9.3 :	Taux de croissance des exportations des Etats membres de l'UEMOA par secteur industriel.-----	32
Indicateur 9.4 :	Taux de croissance des exportations mondiales par secteur industriel. -----	33
Indicateur 9.5 :	Valeur ajoutée industrielle en % du PIB. -----	34
Indicateur 9.6 :	Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA pour les produits industriels. -----	34
Indicateur 9.7 :	Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA par secteur industriel. -----	35
Indicateur 9.8 :	Part des investissements directs étrangers (IDE) hors mines et pétrole dans l'investissement industriel. -----	36

J. IMPACT BUDGÉTAIRE **36**

Indicateur 10.1 :	recettes totales en % du PIB.-----	36
Indicateur 10.2 :	Recettes fiscales en % du PIB. -----	37
Indicateur 10.3a :	Recettes de taxation tarifaire en % du PIB.-----	37
Indicateur 10.3b :	Recettes de taxation tarifaire en % des recettes totales. -----	37
Indicateur 10.4a :	Recettes de taxation indirecte interne en % du PIB. -----	38
Indicateur 10.4b :	Recettes de taxation indirecte interne en % des recettes totales.-----	38
Indicateur 10.5 :	Rendement d'un point de TVA en point de PIB. -----	39
Indicateur 10.6a :	Ratio taxation indirecte interne sur taxation tarifaire. -----	40
Indicateur 10.6b :	Ratio recettes fiscales hors DD et RS sur recettes fiscales totales. -----	40

K. LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS ORIGINAIRES **41**

Indicateur n°11 :	Délai moyen de dédouanement.-----	41
Indicateur n°12 :	Taux de contentieux.-----	42
Indicateur n°13 :	Nombre de plaintes des opérateurs économiques par type de plaintes. -----	43
Indicateur n°14 :	Nombre de litiges gérés par la Commission par type de litiges sur la libre circulation intra zone.-----	45

L. APPLICATION DU TEC **47**

Indicateur n°15 :	Ratio des montants liquidés des droits de douane sur la valeur des marchandises. -----	47
Indicateur n°16 :	Nombre de lignes tarifaires dont le taux appliqué ne correspond pas aux taux du TEC. -----	48
Indicateur n°17 :	Nombre de prélèvements additionnels au TEC par type de prélèvement. -----	49
Indicateur n°18 :	Ratio de la valeur des prélèvements additionnels au TEC sur la valeur totale des recettes douanières.-----	50

Indicateur n°19 :	Liste, par pays, des produits soumis à valeur de référence. -----	51
Indicateur n°20 :	Ratio du nombre de produits soumis à valeurs de référence sur le nombre total de produits importés.-----	51
Indicateur n°21 :	Ecart entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle (pour les produits concernés).-----	52
Indicateur n°22 :	Ratio du montant total des exonérations douanières sur les recettes douanières.	53
Indicateur n°23 :	Ratio des exonérations au titre de l'incitation aux investissements sur le total des exonérations. -----	53
Indicateur n°24 :	Ratio de la valeur de la TCI sur la valeur des marchandises. -----	54
M. FISCALITÉ INTERNE		55
Indicateur n°25 :	Respect du traitement national en matière de TVA. -----	55
Indicateur n°26 :	Respect du traitement national en matière de droit d'accise.-----	56
N. COUNCURRENCE		57
Indicateur n°27 :	Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission en matière de concurrence. -----	57
Indicateur n°28 :	Nombre de litiges gérés par la Commission par types de litiges sur la concurrence. -----	57
O. NEGOCIATIONS COMMERCIALES		58
Indicateur n°29a :	Nombre de notifications envoyées par les Etats membres au secrétariat de l'OMC et transmises à la Commission de l'UEMOA-----	58
Indicateur n°29b :	Nombre de notifications envoyées par les Etats membres au secrétariat de l'OMC. -----	59
P. NORMES		60
Indicateur n°30a :	Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission de l'UEMOA sur les normes. -----	60
Indicateur n°30b :	Nombre de notifications effectuées auprès de l'OMC sur les normes. -----	61

A.EVOLUTION DES FLUX COMMERCIAUX

Indicateur 1.1a : Principaux produits commercialisés intra-UEMOA.

Objectif : analyse de la structure du commerce entre pays de l'UEMOA.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : importations intra-UEMOA d'un produit quelconque / importations totales intra-UEMOA, en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau I.1a, principaux produits commercialisés intra-UEMOA, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.1b : Principaux produits commercialisés intra-UEMOA hors produits pétroliers.

Objectif : analyse de la structure du commerce entre pays de l'UEMOA, hors produits pétroliers.

Sources : données du commerce.

Calcul : importations intra-UEMOA d'un produit quelconque, hors produits pétroliers / importations totales intra-UEMOA, hors produits pétroliers, en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits, avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau I.1b, principaux produits commercialisés intra-UEMOA hors produits pétroliers, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.2a: Principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde.

Objectif : analyse de la structure des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde (hors UEMOA).

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : exportations UEMOA d'un produit quelconque vers le reste du monde / exportations totales UEMOA vers le reste du monde, en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits, avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau , principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.2b: Principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde hors produits pétroliers.

Objectif : analyse de la structure des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde (hors UEMOA), hors produits pétroliers.

Sources : données du commerce.

Calcul : exportations UEMOA d'un produit quelconque, hors produits pétroliers, vers le reste du monde / exportations totales UEMOA, hors produits pétroliers, vers le reste du monde en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau, principaux produits exportés par l'UEMOA vers le reste du monde, hors produits pétroliers, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.3a: Principaux produits importés par l'UEMOA, en provenance du reste du monde.

Objectif : analyse de la structure des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde (hors UEMOA).

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : importations UEMOA d'un produit quelconque en provenance du reste du monde / importations totales UEMOA en provenance du reste du monde, en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau, principaux produits importés par l'UEMOA en provenance du reste du monde, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.3b : Principaux produits importés par l'UEMOA, en provenance du reste du monde hors produits pétroliers.

Objectif : analyse de la structure des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde (hors UEMOA), hors produits pétroliers.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : importations UEMOA d'un produit quelconque en provenance du reste du monde (hors produits pétroliers) / importations totales UEMOA en provenance du reste (hors produits pétroliers), en % ; calcul fait pour l'ensemble de l'Union, pour les 60 premiers produits avec actualisation annuelle de la liste des produits.

Sortie : tableau 1.3b, principaux produits importés par l'UEMOA vers le reste du monde, hors produits pétroliers, en %.

SH6	Libellé produit	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
	Autres Produits				
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Indicateur 1.4a: Principaux pays de destination des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde.

Objectif : suivi de la répartition géographique des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde (hors UEMOA).

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : exportations des pays de l'UEMOA vers un pays quelconque du reste du monde / exportations totales des pays de l'UEMOA vers le reste du monde, en % ; calcul fait pour les 15 premiers partenaires avec actualisation annuelle de la liste des pays et pour des agrégats de pays (Europe, dont UE, Afrique, dont CEDEAO hors UEMOA et Asie).

Sortie : tableau principaux pays de destinations des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde (en %) ; tableau présentant également une agrégation par zone géographique.

Pays	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
Autres Pays				
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe				
<i>dont UE</i>				
Afrique				
<i>dont CEDEAO hors UEMOA</i>				
Asie				

Indicateur 1.4b: Principaux pays de destination des exportations de l'UEMOA vers le reste du monde hors produits pétroliers.

Objectif : suivi de la répartition géographique des exportations de l'UEMOA, hors produits pétroliers, vers le reste du monde.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : exportations des pays de l'UEMOA, hors produits pétroliers, vers un pays quelconque du reste du monde / exportations totales, hors produits pétroliers, des pays de l'UEMOA vers le reste du monde, en % ; calcul fait pour les 15 premiers partenaires avec actualisation annuelle de la liste des pays et pour des agrégats de pays (Europe, dont UE, Afrique, dont CEDEAO hors UEMOA et Asie).

Sortie : tableau, principaux pays de destinations des exportations de l'UEMOA, hors produits pétroliers, vers le reste du monde, en % ; tableau présentant également une agrégation par zone géographique.

Pays	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
Autres Pays				
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe				
<i>dont UE</i>				
Afrique				
<i>dont CEDEAO hors UEMOA</i>				
Asie				

Indicateur 1.5a: Principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde.

Objectif : suivi de la répartition géographique des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : importations des pays de l'UEMOA en provenance d'un pays quelconque du reste du monde / importations totales des pays de l'UEMOA en provenance du reste du monde, en % ; calcul fait pour les 15 premiers partenaires avec actualisation annuelle de la liste des pays et pour des agrégats de pays (Europe, dont UE, Afrique, dont CEDEAO hors UEMOA et Asie).

Sortie : Tableau I.5a, principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde, en % (idem tableau I.4a).

Pays	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
Autres Pays				
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe				
<i>dont UE</i>				
Afrique				
<i>dont CEDEAO hors UEMOA</i>				
Asie				

Indicateur 1.5b: Principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde hors produits pétroliers.

Objectif : suivi de la répartition géographique des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde (hors UEMOA), hors produits pétroliers.

Sources : données du commerce.

Calcul : importations des pays de l'UEMOA en provenance d'un pays quelconque du reste du monde (hors produits pétroliers) / importations totales des pays de l'UEMOA en provenance du reste du monde (hors produits pétroliers), en % ; calcul fait pour les 15 premiers partenaires avec actualisation annuelle de la liste des pays et pour des agrégats de pays (Europe, dont UE, Afrique, dont CEDEAO hors UEMOA et Asie).

Sortie : tableau I.5b, principaux pays d'origine des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde, en %.

Pays	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
Autres Pays				
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe				
<i>dont UE</i>				
Afrique				
<i>dont CEDEAO hors UEMOA</i>				
Asie				

B. OUVERTURE COMMERCIALE GLOBALE

Indicateur 2.1a : Taux d'ouverture globale.

Objectif : suivi de la dépendance d'un pays membre (et de l'Union) vis-à-vis de l'extérieur ; cet indicateur mesure la place que le reste du monde tient dans l'économie d'un Etat membre de l'Union et dans l'ensemble de l'Union.

Sources : données du commerce extérieur et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations totales + importations totales) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.1a, taux d'ouverture globale, en considérant les importations et les exportations totales, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 2.1b : Taux d'importation globale.

Objectif : suivi de la dépendance et de la perméabilité d'un pays membre (et de l'Union) vis-à-vis des importations ; cet indicateur mesure la place que le reste du monde tient dans les importations d'un membre de l'Union et dans l'ensemble de l'Union.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : importations totales / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.1b, taux d'importation globale, en considérant les importations totales, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

• **Indicateur 2.1c : Taux d'exportation globale.**

Objectif : cet indicateur situe la position d'un pays membre (et de l'Union) sur les marchés internationaux.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations totales / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.1c, taux d'exportation globale, en considérant les exportations totales, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 2.2a : Taux d'ouverture globale pour les produits industriels.

Objectif : suivi de la dépendance d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne les produits industriels; cet indicateur mesure la place que tient le reste du monde dans l'économie d'un pays et de l'Union, en ne retenant que les produits industriels, i.e ceux du groupe « produits manufacturés » de la Classification type du Commerce International (CTCI) composé des sections 5, 6, 7, 8, moins division 68 et groupe 891.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations totales des produit industriels + importations totales des produits industriels) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.2a, taux d'ouverture globale en considérant les importations et les exportations de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 2.2b : Taux d'importation globale pour les produits industriels.

Objectif : suivi de la dépendance et de la perméabilité d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis des importations, en ce qui concerne les produits industriels ; cet indicateur est construit en ne retenant que les produits industriels, c'est à dire ceux du groupe « produits manufacturés » de la Classification type du Commerce International (CTCI) composé des sections 5, 6, 7, 8, moins division 68 et groupe 891.

Sources : données du commerce extérieur et données macroéconomiques.

Calcul : (importations totales des produits industriels) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.2b, taux d'importation globale en considérant les importations de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 2.2c : Taux d'exportation globale pour les produits industriels.

Objectif : cet indicateur situe la position d'un pays (et de l'Union) sur les marchés internationaux, en ce qui concerne les produits industriels ; il est construit en ne retenant que les produits industriels, c'est à dire ceux du groupe « produits manufacturés » de la Classification type du Commerce International (CTCI) composé des sections 5, 6, 7, 8, moins division 68 et groupe 891.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations totales des produit industriels / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau II.2c, taux d'exportation globale en considérant les exportations de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

C. OUVERTURE COMMERCIALE DE LA ZONE UEMOA SUR LE RESTE DU MONDE

Indicateur 3.1a : Taux d'ouverture extra-communautaire

Objectif : suivi de la dépendance d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis de la zone extra-communautaire ; cet indicateur mesure la place que celle-ci tient dans l'économie d'un pays et de l'Union.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations hors UEMOA + importations hors UEMOA) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.1a, taux d'ouverture, taux d'importation et taux d'exportation en considérant les importations et les exportations extra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 3.1b : Taux d'importation extra-communautaire

Objectif : suivi de la dépendance et de la perméabilité d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis des importations extra-communautaire ; cet indicateur mesure la place que celles-ci tiennent dans l'économie d'un pays et de l'Union.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : importations hors UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.1b, taux d'importation en considérant les importations extra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 3.1c : Taux d'exportation extra-communautaire.

Objectif : cet indicateur situe la position d'un pays (et de l'Union) sur les marchés internationaux ne tenant compte que des exportations extra-communautaires.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations hors UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.1c, taux d'exportation ne considérant que les exportations extra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 3.2a : Taux d'ouverture extra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : suivi de la dépendance d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis de la zone extra-communautaire en ce qui concerne les produits industriels ; cet indicateur mesure la position que la zone extra-communautaire tient dans l'économie d'un pays (et de l'Union) par rapport aux produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations des produits industriels, hors UEMOA + importations des produits industriels, hors UEMOA) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.2a, taux d'ouverture, taux d'importation et taux d'exportation en considérant les importations et les exportations extra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 3.2b : Taux d'importation extra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : suivi de la dépendance et de la perméabilité d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis des importations extra-communautaire des produits industriels ; cet indicateur mesure la place que la zone extra-communautaire tient dans l'économie d'un pays et de l'Union en ce qui concerne les produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : importations des produits industriels, hors UEMOA, / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.2b, taux d'importation en considérant les importations extra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 3.2c : Taux d'exportation extra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : cet indicateur situe la position d'un pays (et de l'Union) sur les marchés internationaux ne tenant compte que des exportations extra-communautaires des produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations des produits industriels, hors UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau III.2c, taux d'exportation en considérant les exportations extra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

D. DEVELOPPEMENT DES ECHANGES INTRA-UEMOA

Indicateur 4.1a : Taux d'ouverture intra-communautaire.

Objectif : suivi de la libéralisation commerciale des Etats membres de l'UEMOA vis-à-vis des échanges intra-zone ; cet indicateur d'intégration commerciale régionale mesure la position que la zone communautaire tient dans l'économie d'un pays (et de l'Union).

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations intra-UEMOA + importations intra-UEMOA) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau IV.1a, taux d'ouverture en considérant les importations et les exportations intra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 4.1b : Taux d'importation intra-communautaire.

Objectif : suivi de la dépendance et de la perméabilité d'un pays (et de l'Union) vis-à-vis des importations intra-communautaire ; cet indicateur d'intégration commerciale régionale mesure la place que la zone intra-communautaire tient dans l'économie d'un pays et de l'Union n'en tenant compte que des importations intra-communautaires.

Sources : données du commerce extérieur et données macroéconomiques.

Calcul : importations intra-UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau IV.1b, taux d'importation en considérant les importations intra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 4.1c : Taux d'exportation intra-communautaire.

Objectif : suivi de l'intégration commerciale régionale en ce qui concerne les exportations intra-communautaires. Cet indicateur mesure la position que la zone intra-communautaire tient dans l'économie d'un Etat membre (et de l'Union) ne tenant compte que des exportations intra-communautaires.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations intra-UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau IV.1c, taux d'exportation ne considérant que les exportations intra-communautaires, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 4.2a : Taux d'ouverture intra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : suivi de la libéralisation commerciale des pays membres de l'UEMOA vis-à-vis des échanges intra-zone des produits industriels ; cet indicateur d'intégration commerciale régionale mesure la position que la zone communautaire tient dans l'économie d'un Etat membre (et de l'Union) en ce qui concerne les produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : (exportations de produits industriels intra-UEMOA + importations de produits industriels intra-UEMOA) / PIB, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau IV.2a, taux d'ouverture, taux d'importation et taux d'exportation en considérant les importations et les exportations intra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 4.2b : Taux d'importation intra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : cet indicateur d'intégration commerciale régionale mesure la position que la zone intra-communautaire tient dans l'économie d'un Etat membre (et de l'Union) ne tenant compte que des exportations intra-communautaires des produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : importations des produits industriels intra-UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau IV.2b, taux d'importation en considérant les importations intra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 4.2c : Taux d'exportation intra-communautaire pour les produits industriels.

Objectif : cet indicateur d'intégration commerciale régionale mesure la position que la zone intra-communautaire tient dans l'économie d'un Etat membre (et de l'Union) ne tenant compte que des exportations intra-communautaires des produits industriels.

Sources : données du commerce et données macroéconomiques.

Calcul : exportations des produits industriels intra-UEMOA / PIB, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'ensemble de l'Union.

Sorties : tableau, taux d'exportation en considérant les exportations intra-communautaires de produits industriels, en %.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

E. COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE DES IMPORTATIONS INTRA-UEMOA ET LA CROISSANCE DES IMPORTATIONS HORS UEMOA

Indicateur 5.1 : Taux de croissance des importations intra-UEMOA

Objectif : suivi de la vitesse de l'intégration régional en termes d'importations.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : $(\text{importations intra-UEMOA pour l'année } n - \text{importations intra-UEMOA pour l'année } n-1) / \text{importations intra-UEMOA pour l'an } n-1$, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'Union ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes (N-2, N-3) et (N-1, N).

Sortie : tableau V.1, taux de croissance des importations intra-communautaires.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 5.2: Taux de croissance des importations de l'UEMOA en provenance du reste du monde.

Objectif : suivi de la croissance des importations extra-zone.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : (importations extra-UEMOA pour l'année n - importations extra-UEMOA pour l'année n-1) / importations extra-UEMOA pour l'année n-1, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'Union ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes (N-2, N-3) et (N-1, N).

Sortie : tableau V.2, taux de croissance des importations extra-UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Graphique V : comparaison des taux de croissance des importations intra-communautaires et extra-communautaires pour l'ensemble de l'Union.

F. COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS INTRA-UEMOA ET LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS A DESTINATION DU RESTE DU MONDE

Indicateur 6.1 : Taux de croissance des exportations intra-UEMOA.

Objectif : suivi de la vitesse de l'intégration régional en termes d'exportations intra-zone.

Sources : données du commerce

Calcul : (exportations intra-UEMOA pour l'année n - exportations intra-UEMOA pour l'année n-1) / exportations intra-UEMOA pour l'année n-1, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'Union ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes (N-2, N-3) et (N-1, N).

Sortie : tableau VI.1, taux de croissance des exportations intra-communautaires.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 6.2 : Taux de croissance des exportations à destination du reste du monde.

Objectif : suivi des exportations extra-zone.

Sources : données du commerce.

Calcul : $\frac{\text{exportations extra-UEMOA pour l'année } n - \text{exportations extra-UEMOA pour l'an } n-1}{\text{exportations extra-UEMOA pour l'année } n-1}$, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'Union ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes (N-2, N-3) et (N-1, N).

Sortie : tableau VI.2, taux de croissance des exportations extra-communautaires.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

G. PART DES IMPORTATIONS INTRA-UEMOA DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA.

Indicateur 7.1 : Part des importations intra-UEMOA dans le total des importations des Etats membres de l'UEMOA.

Objectif : suivi de l'intégration commerciale régionale.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : importations intra-zone / importations totales, en % ; calcul fait pour chaque pays membre de l'Union.

Sortie : tableau VII.1, part des importations intra-UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 7.2: Part des importations industrielles intra-UEMOA dans le total des importations industrielles des Etats membres de l'UEMOA.

Objectif : suivi de l'intégration commerciale régionale, en termes d'importations industrielles.

Sources : données du commerce.

Calcul : importations intra-zone des produits industriels / importations totales des produits industriels, en % ; calcul fait pour chaque Etats membres de l'Union.

Sortie : tableau VII.2, part des importations intra-UEMOA des produits industriels dans le total des importations industrielles de l'UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

H. PART DES EXPORTATIONS INTRA-UEMOA DANS LE TOTAL DES EXPORTATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA.

Indicateur 8.1 : Part des exportations intra-UEMOA dans le total des exportations des Etats membres de l'UEMOA.

Objectif : suivi de l'intégration commerciale régionale.

Sources : données du commerce.

Calcul : exportations intra-zone / exportations total, en % ; calcul fait pour chaque pays membre de l'Union.

Sortie : tableau VIII.1, part des exportations intra-UEMOA dans le total des exportations des Etats membres de l'UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 8.2 : Part des exportations industrielles intra-UEMOA dans le total des exportations industrielles des Etats membres de l'UEMOA.

Objectif : suivi de l'intégration commerciale régionale en termes d'exportations industrielles.

Sources : données du commerce extérieur.

Calcul : exportations intra-zone des produits industriels / exportations total des produits industriels, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre de l'Union.

Sortie : tableau VIII.2, part des exportations industrielles intra-zone, dans le total des exportations industrielles de l'UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

I. COMPETITIVITE DU SECTEUR INDUSTRIEL

Indicateur 9.1 : Part des exportations de produits industriels des Etats membres de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels.

Objectif : suivi de la compétitivité du secteur industriel des pays de l'UEMOA.

Sources : données du commerce extérieur (UEMOA et OMC).

Calcul : exportations des Etats membres de l'UEMOA de produits industriels / exportations mondiale des produits industriels, en % ; calcul fait pour chaque Etat membre et pour l'ensemble des Etats membres.

Sortie : tableau IX.1, part des exportations de produits industriels de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 9.2 : Part des exportations de produits industriels des Etats membres de l'UEMOA dans les exportations mondiales de produits industriels, par secteur.

Objectif : suivi de la compétitivité des différents secteurs industriels des pays de l'UEMOA.

Sources : données du commerce extérieur (UEMOA et OMC).

Calcul : exportations UEMOA des produits industriels / exportations monde des produits industriels, en % ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'UEMOA par secteur selon la nomenclature CTCL.

Sorties : tableaux IX.2, part des exportations UEMOA des produits industriels dans les exportations mondiales de produits industriels, par secteur ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA et pour l'ensemble des pays de la zone UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
A-Fer et acier				
B-Produits chimiques				
C-Autres produits semi manufacturés				
D-Machines et matériels de transport				
E-Textiles				
F-Vêtements				
G-Autres biens de consommations				
Total				

Indicateur 9.3 : Taux de croissance des exportations des Etats membres de l'UEMOA par secteur industriel.

Objectif : suivi de la compétitivité du secteur industriel des Etats membres de l'UEMOA.

Sources : données du commerce extérieur (UEMOA et OMC).

Calcul : (exportations produits industriels UEMOA pour l'an t - exportations produits industriels UEMOA pour l'an t-1) / exportations produits industriels UEMOA pour l'an t-1, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'UEMOA ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes N-2, N-3 et N-1, N.

Sortie : tableau IX.3, taux de croissance des exportations par secteur industriel ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA et pour l'ensemble des pays de la zone UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
A-Fer et acier				
B-Produits chimiques				
C-Autres produits semi manufacturés				
D-Machines et matériels de transport				
E-Textiles				
F-Vêtements				
G-Autres biens de consommations				
Total				

Indicateur 9.4 : Taux de croissance des exportations mondiales par secteur industriel.

Objectif : suivi de la compétitivité des secteurs industriels.

Sources : données du commerce extérieur (UEMOA et OMC).

Calcul : $(\text{exportations produits industriels monde pour l'année } n - \text{exportations produits industriels monde pour l'année } n-1) / \text{exportations produits industriels monde pour l'année } n-1$, moyenne arithmétique simple, en % ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'UEMOA ; la moyenne géométrique est utilisée pour le taux de croissance annuel moyen pour les périodes (N-2, N-3) et (N-1, N).

Sortie : tableau IX.4, taux de croissance des exportations du monde par secteur industriel.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
A-Fer et acier				
B-Produits chimiques				
C-Autres produits semi manufacturés				
D-Machines et matériels de transport				
E-Textiles				
F-Vêtements				
G-Autres biens de consommations				
Total				

Indicateur 9.5 : Valeur ajoutée industrielle en % du PIB.

Objectif : suivi de la compétitivité du secteur industriel des pays de l'UEMOA.

Sources : données macroéconomiques.

Calcul : valeur ajoutée industrielle / PIB, en % ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'UEMOA.

Sorties : tableau IX.5, valeur ajoutée industrielle en % du PIB.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 9.6 : Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA pour les produits industriels.

L'avantage comparatif révélé correspond à la part des exportations d'un produit j par rapport à l'ensemble des exportations d'un pays donné divisé par la part des exportations de ce produit dans le total des exportations d'une zone de référence (par exemple le monde).

Objectif : suivi de la compétitivité du secteur industriel des pays de l'UEMOA.

Sources : données du commerce

Calcul : (exportations d'un pays de l'UEMOA en produits industriels / exportations totales de ce pays de l'UEMOA) / (exportations mondiales de produits industriels / exportations totales mondiales) ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'ensemble des Etats de l'UEMOA.

Sortie : tableau IX.6, avantages comparatifs révélés de l'UEMOA pour les

produits industriels.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES				

Indicateur 9.7 : Avantages comparatifs révélés de l'UEMOA par secteur industriel.

L'avantage comparatif révélé correspond à la part des exportations d'un produit j par rapport à l'ensemble des exportations d'un pays donné divisé par la part des exportations de ce produit dans le total des exportations d'une zone de référence (par exemple le monde).

Objectif : suivi de la compétitivité des Etats membres de l'UEMOA, par secteur industriel.

Sources : données du commerce extérieur (UEMOA et OMC).

Calcul : (exportations d'un pays de l'UEMOA en produits industriels / exportations totales de ce pays de l'UEMOA) par secteur / (exportations mondiales de produits industriels / exportations totales mondiales) par secteur ; calcul fait pour chaque pays membre et pour l'ensemble des Etats de l'UEMOA.

Sorties : tableau, avantages comparatifs révélés pour les produits industriels, par secteur industriel ; tableaux présentés par pays et pour l'ensemble des pays de la zone UEMOA.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
A-Fer et acier				
B-Produits chimiques				
C-Autres produits semi manufacturés				
D-Machines et matériels de transport				
E-Textiles				
F-Vêtements				
G-Autres biens de consommations				
Total				

Indicateur 9.8 : Part des investissements directs étrangers (IDE) hors mines et pétrole dans l'investissement industriel.

Objectif : suivi de la compétitivité du secteur industriel des pays de l'UEMOA en termes d'IDE.

Sources : données macroéconomiques

Calcul : IDE hors pétrole et mines nets / investissements industriels nets, en %

Sortie : tableau IX.8, part des investissements directs étrangers hors mines et pétrole dans l'investissement industriel.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

J. IMPACT BUDGETAIRE

Indicateur 10.1 : recettes totales en % du PIB.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : recettes totales (recettes fiscales + recettes non fiscales) / PIB, en %.

Sortie : tableau X.1, recettes totales en % du PIB.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.2 : Recettes fiscales en % du PIB.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : recettes fiscales (TVA + Accises + DD + RS + Autres taxes) / PIB, en % ; il s'agit de la TVA et des Accises totales perçues par la Direction des impôts et par la direction des douanes.

Sortie : tableau X.2, recettes fiscales en % du PIB.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.3a : Recettes de taxation tarifaire en % du PIB.

Sources : Données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : (DD+RS)/ PIB, en %.

Sortie : Tableau X.3a, recettes de taxation tarifaire en % du PIB (idem tableau X.1).

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.3b : Recettes de taxation tarifaire en % des recettes totales.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : $(DD+RS) / \text{recettes totales}$, en %.

Sortie : tableau X.3b, recettes de taxation tarifaire en % des recettes totales.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.4a : Recettes de taxation indirecte interne en % du PIB.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : Données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : $(TVA + \text{Accises}) / \text{PIB}$, en % ; il s'agit de la TVA et des Accises totales perçues par la Direction de impôts et par la direction des douanes.

Sortie : tableau X.4a, recettes de taxation indirecte interne en % du PIB (Idem tableau X.1).

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.4b : Recettes de taxation indirecte interne en % des recettes totales.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques

Calcul : (TVA + Accises) / recettes totales, en % ; il s'agit de la TVA et des Accises totales perçues par la Direction des impôts et par celle des douanes.

Sortie : tableau X.4b, recettes de taxation indirecte interne en % des recettes publiques.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.5 : Rendement d'un point de TVA en point de PIB.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques

Calcul : (montant total de la TVA perçue / PIB) / taux de TVA, en %

Sortie : tableau X.5, rendement d'un point de TVA en point de PIB.

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.6a : Ratio taxation indirecte interne sur taxation tarifaire.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : $(TVA + \text{Accises}) / (DD + RS)$, en % ; il s'agit de la TVA et des Accises totales perçues par la Direction de impôts et par celle des douanes.

Sortie : tableau X.6a, ratio de la taxation indirecte interne sur la taxation tarifaire (Idem tableau X.1).

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

Indicateur 10.6b : Ratio recettes fiscales hors DD et RS sur recettes fiscales totales.

Objectif : suivi des effets de l'intégration commerciale régionale sur les équilibres budgétaires.

Sources : données de recettes et données macroéconomiques.

Calcul : $(\text{Recettes fiscales totales} - DD - RS) / \text{Recettes fiscales totales}$, en %.

Sortie : Tableau X.6b, ratio des recettes fiscales hors DD et RS sur les recettes fiscales totales (Idem tableau X.1).

PAYS	Moyenne N-2, N-3	N-1	N	Moyenne N, N-1
BENIN				
BURKINA FASO				
COTE D'IVOIRE				
GUINEE BISSAU				
MALI				
NIGER				
SENEGAL				
TOGO				
UEMOA				

K. LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS ORIGINAIRES

Indicateur n°11 : **Délai moyen de dédouanement.**

Objectif : suivi de la performance des douanes et du marché commun.

Sources : Données du commerce.

Calcul : Temps (en jours) écoulé effectivement entre le dépôt de la déclaration en douane et la délivrance du Bon à enlever, ensuite le changement annuel est calculé, en jours $[(n-1)-n]$

Interprétation et analyse des résultats : le délai moyen de dédouanement est une mesure de la vitesse du marché commun. Son augmentation peut être interprétée comme une entrave à la libre circulation des produits originaires dans le marché commun et une aggravation des difficultés auxquelles font face les opérateurs dans leurs activités d'échanges intra zone UEMOA ; sa diminution témoigne à l'inverse d'une meilleure performance des douanes et peut être interprétée comme une incitation aux échanges commerciaux intra zona.

Sorties : tableau XI, délai moyen de dédouanement (en jours) par pays.

Pays	N-1	N	changement annuel
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°12 : Taux de contentieux.

Objectif : suivi des litiges liés à la libre circulation des produits originaires.

Sources : organisations professionnelles, Chambres de commerce et d'industrie, Ministères concernés (douanes, commerce, etc.), Commission de l'UEMOA.

Calcul : Nombre d'opérations faisant l'objet d'un contentieux / nombre total d'opérations (en %), ensuite le seuil d'augmentation est calculé sur base annuelle $[(n/n-1*100)-100]$

Interprétation et analyse des résultats : le taux de contentieux est une mesure de la fluidité générale du marché commun. Son augmentation peut être interprétée comme une augmentation des entraves à la libre circulation des produits originaires dans le marché commun et une aggravation des difficultés auxquelles font face les opérateurs dans leurs activités d'échanges intra zone UEMOA ; sa diminution témoigne à l'inverse d'une meilleure fluidité du marché commun et peut être interprétée comme une incitation aux échanges commerciaux.

Cependant, l'interprétation de cet indicateur peut être en partie biaisée lorsqu'une augmentation du taux de contentieux résulte d'une meilleure connaissance des mécanismes de plaintes par les opérateurs et d'une plus grande utilisation. Etant donné ces limites, il semble que ce soit avant tout les seuils d'augmentation du taux de contentieux qui sont déterminants. On peut considérer qu'une augmentation de 30% d'une période à l'autre du total des litiges, sans qu'il n'y ait d'action particulière de sensibilisation auprès des opérateurs, serait significative d'une dégradation de la situation.

Sorties : tableau XII, taux de contentieux par pays.

Pays	Taux de contentieux		Taux de changement annuel
	N-1	N	
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°13 : **Nombre de plaintes des opérateurs économiques par type de plaintes.**

Objectif : suivi des entraves à la libre circulation des produits originaires, telles que perçues par les opérateurs économiques.

Sources : organisations professionnelles, Chambres de commerce et d'industrie, Ministères concernés (douanes, commerce, etc.), Commission de l'UEMOA.

Calcul : le nombre de plaintes est indexé par type de plainte, ensuite le seuil d'augmentation des plaintes est calculé sur base annuelle $[(n/n-1*100)-100]$.

Interprétation et analyse des résultats : l'augmentation du nombre total de plaintes ou d'un type de plainte peut être interprétée comme une aggravation des difficultés auxquelles font face les opérateurs dans leurs activités d'échanges intra zone UEMOA. Une diminution témoigne à l'inverse d'une amélioration de la situation et donc d'une meilleure conformité des pratiques commerciales des Etats avec les dispositions communautaires en matière de libre échange.

Comme dans le cas du taux de contentieux, l'interprétation de cet indicateur peut être en partie biaisée lorsqu'une augmentation du nombre de plaintes résulte d'une meilleure connaissance des mécanismes de plaintes par les opérateurs et d'une plus grande utilisation. En outre, les plaintes sont principalement, mais pas exclusivement, le fait des plus gros opérateurs ; les très petites entreprises étant probablement sous-représentées dans les dépôts de plaintes. En conséquence, le nombre de plaintes adressées par les opérateurs ne reflète dès lors pas totalement la réalité du terrain.

Compte tenu de ces limites, il semble que ce soit avant tout les seuils d'augmentation des plaintes qui soient déterminants ainsi que leur durée. On peut considérer qu'une augmentation de 30% d'une période à l'autre du total des plaintes ou d'un type de plainte, sans qu'il n'y ait d'action particulière de sensibilisation auprès des opérateurs, serait significative d'une dégradation de la situation. De même, si un type de plaintes augmente de façon continue sur plusieurs périodes alors que les autres plaintes ne marquent pas la même tendance, cela doit alerter sur le type de plaintes en question.

Sorties : tableau XIII, nombre de plaintes des opérateurs économiques par type de plaintes.

	Entraves tarifaires	Entraves non tarifaires	Problèmes liés à l'origine	Entraves tarifaires	Entraves non tarifaires	Problèmes liés à l'origine
Pays	N-1			N		
Bénin						
Burkina Faso						
Côte d'Ivoire						
Guinée Bissau						
Mali						
Niger						
Sénégal						
Togo						
UEMOA						

	Entraves tarifaires	Entraves non tarifaires	Problèmes liés à l'origine
Pays	Taux de changement annuel		
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°14 : Nombre de litiges gérés par la Commission par type de litiges sur la libre circulation intra zone.

Objectif : suivi des tensions entre Etats membres sur la libre circulation des produits originaires, par types de litiges.

Sources : dossiers de litiges reçus par la Commission (DMRC).

Calcul : le nombre de plaintes est indexé par type de plainte et pays, ensuite le seuil d'augmentation des plaintes est calculé sur base annuelle $[(n/n-1*100)-100]$.

Interprétation et analyse des résultats : une augmentation de l'indicateur témoigne d'une aggravation des tensions entre Etats membres sur la question de la libre circulation des produits originaires. Par contre, une diminution peut être interprétée comme le signe d'une amélioration.

Sorties : tableau XIV, nombre de litiges sur la libre circulation intra zone, par type de litiges et pays, gérés par la Commission.

Entraves tarifaires (N)

Etat plaignant	Etat incriminé								Total
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Bénin									
Burkina Faso									
Côte d'Ivoire									
Guinée Bissau									
Mali									
Niger									
Sénégal									
Togo									
Total									

Entraves non tarifaires (N)

Etat plaignant	Etat incriminé								Total
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Bénin									
Burkina Faso									
Côte d'Ivoire									
Guinée Bissau									
Mali									
Niger									
Sénégal									
Togo									
Total									

Problèmes liés à l'origine (N)

Etat plaignant	Etat incriminé								Total
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Bénin									
Burkina Faso									
Côte d'Ivoire									
Guinée Bissau									
Mali									
Niger									
Sénégal									
Togo									
Total									

L. APPLICATION DU TEC

Indicateur n°15 : **Ratio des montants liquidés des droits de douane sur la valeur des marchandises.**

Objectif : suivi de l'adéquation entre les taux liquidés sur les marchandises de pays tiers et les taux officiels du TEC.

Sources : déclarations en détail des marchandises importées, textes réglementaires présentant le tarif douanier des Etats membres (services des douanes).

Calcul : droits de douane liquidés en régime de droit commun / valeur des marchandises importées en régime de droit commun en % ; calcul fait sur l'ensemble des produits liquidés sous le régime de droit commun afin de ne pas prendre en compte les cas d'exonération qui pourraient biaiser le calcul des taux.

Interprétation et analyse des résultats : un écart entre le taux calculé par l'indicateur et le taux officiel supérieur aux marges d'erreur de 1% à 2% traduit une mauvaise application des taux de droits du TEC. En revanche, une diminution du ratio entre déclarations présentant des écarts non conformes et le total des déclarations sera jugée positive.

Sorties : tableau XV, taux liquidés en %, taux officiel en %, écart type et différence entre les deux valeurs en % ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA pour les 50 premiers produits présentant des écarts entre le taux liquidé et le taux officiel.

		N-1				
SH10	Libellé produit	Taux liquidé	Taux officiel	Différence en valeur absolue	Ecart type	Différence en %

SH10	Libellé produit	N				
		Taux liquidé	Taux officiel	Différence en valeur absolue	Ecart type	Différence en %

Indicateur n°16 : Nombre de lignes tarifaires dont le taux appliqué ne correspond pas aux taux du TEC.

Objectif : suivi de la complexité du tarif douanier des Etats membres, en dehors de tarif du TEC.

Sources : déclarations douanières, liste des droits et taxes prélevés liquidés par les douanes avec les taux et droits spécifiques appliqués, montants des droits et taxes acquittés par nature (services des douanes).

Calcul : par ligne tarifaire, calcul du ratio taux appliqué par un Etat membre/taux du TEC ; comptabilisation des ratios $\neq 1$.

Interprétation et analyse des résultats : plus le nombre de lignes de taux non égaux est élevé, plus la situation est éloignée de la stricte application du TEC; en outre, cet indicateur permettra d'évaluer la disparité entre les Etats membres en matière de conformité au TEC et de veiller à ce que la tendance soit vers une meilleure correspondance à celui-ci et non pas vers un plus grand désaccord.

Sorties : tableau VI, nombre de lignes tarifaires dont le taux ne correspond pas aux taux du TEC.

Pays	N-1	N	Taux de changement annuel
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°17 : Nombre de prélèvements additionnels au TEC par type de prélèvement.

Objectif : suivi de la complexité du tarif douanier des Etats membres, en dehors de tarif du TEC.

Sources : déclarations douanières, liste des droits et taxes prélevés liquidés par les douanes avec les taux et droits spécifiques appliqués, montants des droits et taxes acquittés par nature (services des douanes).

Calcul : le nombre de prélèvements additionnels est indexé par type de prélèvement.

Interprétation et analyse des résultats : plus le nombre de prélèvements additionnels est élevé, plus la situation est éloignée de la stricte application du TEC; plus la structure des prélèvements est éclatée dans un Etat membre, plus le dispositif peut être considéré comme complexe et éloigné du TEC ; ensuite, cet indicateur permettra d'évaluer la disparité entre les Etats membres en matière de prélèvements additionnels et de veiller à ce que la tendance soit vers une harmonisation du nombre total de prélèvements et de leur structure et non pas vers une plus grande disparité.

Sorties : tableau XVII, nombre de prélèvements additionnels au TEC par type de prélèvement.

Pays	N				
	Prélèvements liés aux PVI	Taxes concernant l'exportation et la réexportation	Autres prélèvements pour le compte des douanes	Taxes et prélèvements pour le compte de tiers	Total prélèvements additionnel
Bénin					
Burkina Faso					
Côte d'Ivoire					
Guinée Bissau					
Mali					
Niger					
Sénégal					
Togo					
UEMOA					

Indicateur n°18 : **Ratio de la valeur des prélèvements additionnels au TEC sur la valeur totale des recettes douanières.**

Objectif : suivi de l'ampleur que représentent les prélèvements additionnels au TEC (pour le compte des douanes) dans le total des recettes douanières.

Sources : déclarations douanières, liste des droits et taxes prélevés liquidés par les douanes (services des douanes).

Calcul : valeur de prélèvements additionnels au TEC pour le compte des douanes / valeur totale des recettes douanières, en %.

Interprétation et analyse des résultats : la croissance de cet indicateur, d'un examen à l'autre, signalera une augmentation des prélèvements additionnels par rapport aux droits et taxes du TEC sur les importations enregistrées, ce qui témoigne d'un éloignement de la situation de conformité avec les dispositions communautaires.

Sorties : tableau XVIII, ratio de la valeur des prélèvements additionnels au TEC fait pour le compte des douanes sur la valeur totale des recettes douanières, en %.

Pays	Prélèvements hors TEC pour le compte de la douane	Total Recettes douanières	%
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°19 : Liste, par pays, des produits soumis à valeur de référence.

Objectif : suivi de l'utilisation des valeurs de référence.

Sources : déclarations douanières, liste des produits soumis à valeurs de référence (services des douanes).

Calcul : aucun calcul prévu

Interprétation et analyse des résultats : la liste permet de recenser les produits réellement soumis à valeur de référence. Il s'agit de s'assurer que la valeur en douane utilisée pour le calcul des droits et taxes est conforme au Règlement de l'UEMOA, imposant aux Etats membres d'utiliser la valeur du GATT, et aux dispositions concernant l'utilisation des valeurs de référence, notamment à la liste limitative de produits.

Sorties : tableau XIX, liste par Etat membre des produits soumis à valeur de référence.

N	
SH10	Libellé produit

Indicateur n°20 : Ratio du nombre de produits soumis à valeurs de référence sur le nombre total de produits importés.

Objectif : suivi de l'utilisation de valeurs de référence comparativement à la valeur transactionnelle.

Sources : déclarations douanières, liste des produits soumis à valeurs de référence (services des douanes).

Calcul : nombre de produits soumis à valeurs de référence / nombre total de produits importés, en %.

Interprétation et analyse des résultats : une augmentation du ratio révèle une utilisation croissante des valeurs de référence ; une diminution du ratio peut être interprétée comme un moindre recours aux valeurs de référence, donc une utilisation croissante de la valeur transactionnelle, qui doit normalement constituer la valeur en douane des marchandises.

Sorties : tableau XX, ratio du nombre de produits soumis à valeurs de référence sur le nombre total de produits importés, en %.

Pays	Année N		
	Nombre de produit soumis à valeurs de référence	Total produits	%
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°21 : **Ecart entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle (pour les produits concernés).**

Objectif : suivi de l'utilisation de valeurs de référence comparativement à la valeur transactionnelle.

Sources : déclarations douanières, liste des produits soumis à valeurs de référence (services des douanes).

Calcul : valeur de référence – valeur transactionnelle) / valeur transactionnelle, en %.

Interprétation et analyse des résultats : l'écart entre les deux valeurs mesure la distance entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle pour chaque produit ; une diminution de l'écart témoigne d'un affaiblissement de pratique déloyales et de manipulation des prix.

Sorties : tableau XXI, écart entre la valeur de référence et la valeur transactionnelle, en %.

N									
SH10	Libellé produit	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo

Indicateur n°22 : **Ratio du montant total des exonérations douanières sur les recettes douanières.**

Objectif : suivi du manque à gagner lié aux exonérations douanières.

Sources : montant des exonérations accordées par type d'exonération, recettes douanières (services des douanes).

Calcul : montant total des exonérations douanières / recettes douanières, en %.

Interprétation et analyse des résultats : l'augmentation mensuelle du ratio doit être interprétée comme une aggravation de la dépense fiscale, ou un allègement dans le cas inverse. L'indicateur permet aussi de comparer l'ampleur des exonérations douanières dans les Etats membres et d'évaluer la tendance vers une harmonisation ou au contraire une disparité de traitement.

Sorties : tableau XXII, ratio du montant total des exonérations douanières sur les recettes douanières, en %.

Pays	N-1			N		
	Exonérations douanières	Recettes douanières	%	Exonérations douanières	Recettes douanières	%
Bénin						
Burkina Faso						
Côte d'Ivoire						
Guinée Bissau						
Mali						
Niger						
Sénégal						
Togo						
UEMOA						

Indicateur n°23 : **Ratio des exonérations au titre de l'incitation aux investissements sur le total des exonérations.**

Objectif : suivi de la part des exonérations douanières accordées pour favoriser l'investissement dans le total des exonérations douanières.

Sources : montant des exonérations accordées par type d'exonération (Direction général des douanes).

Calcul : montant des exonérations douanières pour l'investissement / exonérations total, en %.

Interprétation et analyse des résultats : cet indicateur révèle l'état et l'évolution des disparités entre Etats en matière d'incitation à l'investissement, ce qui contribue à fournir des éléments de réflexion à la Commission sur des propositions d'harmonisation des pratiques des Etats membres.

Sorties : tableau XIII, ratio des exonérations au titre de l'incitation aux investissements sur le total des exonérations, en %.

Pays	N-1		
	Exonérations pour l'investissement	Total des exonérations	%
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Pays	N		
	Exonérations pour l'investissement	Total des exonérations	%
Bénin			
Burkina Faso			
Côte d'Ivoire			
Guinée Bissau			
Mali			
Niger			
Sénégal			
Togo			
UEMOA			

Indicateur n°24 : **Ratio de la valeur de la TCI sur la valeur des marchandises.**

Objectif : suivi de l'adéquation entre le taux liquidé par les douanes au titre de la TCI et le taux officiel.

Sources : déclarations douanières, liste par Etats membres des produits soumis à la TCI et au système de péréquation avec la date d'entrée en vigueur de la Décision fixant le prix de déclenchement de la TCI (liste inexistante pour les Etats où la TCI n'est pas en vigueur).

Calcul : valeur de la TCI liquidé (hors péréquation) / valeur de la marchandise, en %.

Interprétation et analyse des résultats : des résultats sensiblement éloignés de 10 % indiquent que le taux appliqué pour la TCI n'est pas conforme au taux officiel.

Sorties : tableau XXIV, taux liquidés en %, taux officiel en %, écart type et différence entre les deux valeurs en % ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA.

SH10	Libellé produit	Entrée en vigueur du prix de déclenchement	N			
			Taux liquidé	Taux officiel	Ecart type	Différence en valeur absolue

M. FISCALITE INTERNE

Indicateur n°25 : **Respect du traitement national en matière de TVA.**

Objectif : suivi du respect du traitement national en matière de TVA.

Sources : services des Impôts et des Douanes et textes nationaux.

Calcul : nombre de produits importés présentant un taux de TVA appliqué différent du taux appliqué sur la vente du même produit de fabrication locale / nombre total de produits fabriqués localement soumis à la TVA et ayant fait l'objet d'importation, en %.

Interprétation et analyse des résultats : la diminution ou au contraire l'augmentation du nombre et du pourcentage de produits présentant des taux de TVA non conformes entre chaque période (ou mission circulaire) indiquera si la conformité avec la PCC et les règles de l'OMC tend, respectivement, à s'améliorer ou à s'aggraver.

Sorties : tableau, taux de TVA appliqué aux produits importés et aux produits locaux ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA.

		N	
SH10	Libellé produit	TVA produit importé	TVA produit local

Indicateur n°26 : **Respect du traitement national en matière de droit d'accise.**

Objectif : suivi du respect du traitement national en matière de droits d'accises.

Sources : services des Impôts et des Douanes et textes nationaux.

Calcul : nombre de produits importés présentant un taux des droits d'accise appliqué différent du taux appliqué sur la vente du même produit fabriqué localement / nombre total de produits fabriqués localement soumis aux droits d'accise et ayant fait l'objet d'importation, en %.

Interprétation et analyse des résultats : la diminution ou au contraire l'augmentation du nombre et du pourcentage de produits présentant des droits d'accise non conformes entre chaque période (ou mission circulaire) indiquera si la conformité avec la PCC et les règles de l'OMC tend, respectivement, à s'améliorer ou à s'aggraver.

Sorties : tableau, droits d'accise appliqués aux produits importés et aux produit locaux ; tableau fait pour chaque pays de l'UEMOA.

		N	
SH10	Libellé produit	Taux produit importé	Taux produit local

N. CONCURRENCE

Indicateur n°27 : Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission en matière de concurrence.

Objectif : suivi de la discipline communautaire en matière de concurrence.

Sources : Commission de l'UEMOA.

Calcul : nombre de notifications par origine / nombre total de notifications, en %.

Interprétation et analyse des résultats : si aucune notification n'est effectuée, on peut en déduire soit que le pays ne sait pas qu'il faut notifier (peu probable), soit que le pays n'a rien à notifier, soit que des mesures non conformes sont prises et que le pays ne souhaite pas les notifier.

Sorties : tableau XXVII, nombre de notifications par origine et pourcentage sur le total de notifications.

Origine des notifications	N	
	Nombre de notifications	%
Bénin		
Burkina Faso		
Côte d'Ivoire		
Guinée Bissau		
Mali		
Niger		
Sénégal		
Togo		
Total		

Graphique XXVII : pourcentage de notifications par pays sur le total de notifications (N).

Indicateur n°28 : Nombre de litiges gérés par la Commission par types de litiges sur la concurrence.

Objectif : suivi des tensions entre Etats membres en matière de concurrence.

Sources : Commission de l'UEMOA, Direction de la concurrence du DMRC.

Calcul : nombre de litiges par pays d'origine des entités plaignantes et incriminées indexé par type de litige – (a) pratiques anticoncurrentielles, (b) abus de position dominante, (c) aides d'Etat.

Interprétation et analyse des résultats : si l'indicateur croît, pour le total des litiges ou pour un type particulier de litige, cela témoigne d'une aggravation des tensions entre Etats membres sur les questions de la concurrence. Une diminution peut au contraire être interprétée comme le signe d'une amélioration. Néanmoins, le nombre de litiges ne reflète qu'en partie l'état des tensions entre Etats membres, ce qui constitue une limite de cet indicateur. En effet, une procédure de litige est généralement enclenchée comme un ultime recours, lorsque les démarches de négociation bilatérales n'ont pu régler les tensions.

Sorties : tableau XXVIII, nombre de litiges sur la concurrence par origine des entités impliquées (N).

Origine des entités plaignantes	Origine des entités incriminées								Total
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Bénin									
Burkina Faso									
Côte d'Ivoire									
Guinée Bissau									
Mali									
Niger									
Sénégal									
Togo									
Total									

O. NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Indicateur n°29a : Nombre de notifications envoyées par les Etats membres au secrétariat de l'OMC et transmises à la Commission de l'UEMOA

Objectif : suivi de la participation des Etats membres aux instances de l'OMC, le but étant d'inciter les représentants des Etats et les responsables du suivi de l'OMC à mieux communiquer vis-à-vis de la Commission sur leurs pratiques commerciales relatives à l'OMC.

Sources : Commission de l'UEMOA.

Calcul : le nombre de notifications envoyées à l'OMC et transmises à l'UEMOA est pris en compte tel qu'il est.

Interprétation et analyse des résultats : même s'il n'y a pas d'obligation pour les Etats membres à informer la Commission de leurs activités à l'OMC, il

apparaît utile pour le suivi de la conformité avec les règles de l'OMC qu'une copie des notifications faites à l'OMC soit adressée à la Commission. En conséquence, le recensement d'un nombre élevé de notifications transmises à la Commission sera considéré positivement.

Sorties : tableau XXIXa, nombre de notifications envoyées à l'OMC et transmises à l'UEMOA par pays.

	N-1	N
PAYS	Nombre de documents	Nombre de documents
Benin		
Burkina Faso		
Côte d'Ivoire		
Guinée Bissau		
Mali		
Niger		
Sénégal		
Togo		
Total		

Indicateur n°29b : **Nombre de notifications envoyées par les Etats membres au secrétariat de l'OMC.**

Objectif : suivi de la participation des Etats membres aux instances de l'OMC.

Sources : missions circulaires auprès des ministères du commerce des Etats membres.

Calcul : le nombre de notifications transmises à l'OMC est pris en compte tel qu'il est

Interprétation et analyse des résultats : un nombre élevé de notifications envoyées au secrétariat témoignera d'une plus grande participation aux instances de l'OMC.

Sorties : tableau XXIXb, nombre de notifications transmis à l'OMC par pays

	N-1	N
PAYS	Nombre de documents	Nombre de documents
Benin		
Burkina Faso		
Côte d'Ivoire		
Guinée Bissau		
Mali		
Niger		
Sénégal		
Togo		
Total		

P. NORMES

Indicateur n°30a : **Nombre de notifications effectuées auprès de la Commission de l'UEMOA sur les normes.**

Objectif : suivi du respect par les Etats membres de l'UEMOA des procédures de normalisation définies au niveau communautaire.

Sources : Commission UEMOA.

Calcul : le nombre de notifications envoyés est pris en compte tel qu'il est

Interprétation et analyse des résultats : l'indicateur doit interpeller surtout si aucune notification n'est effectuée auprès de la Commission sur plusieurs années. On peut en déduire, soit que le pays n'a aucune mesure à notifier (ce qui apparaît peu probable), soit que des mesures sont prises mais que la procédure de notification n'est pas respectée.

Sorties : tableau XXXa, nombre de notifications sur les normes effectuées par pays auprès de la Commission.

	N-1	N
PAYS	Nombre de documents	Nombre de documents
Benin		
Burkina Faso		
Côte d'Ivoire		
Guinée Bissau		
Mali		
Niger		
Sénégal		
Togo		
Total		

Indicateur n°30b : **Nombre de notifications effectuées auprès de l'OMC sur les normes.**

Objectif : suivi du respect par les Etats membres de l'UEMOA des procédures de normalisation définies au niveau de l'OMC.

Sources : missions circulaires après des ministères du commerce des Etats membres.

Calcul : le nombre de notifications envoyés est pris en compte tel qu'il est.

Interprétation et analyse des résultats : comme pour l'indicateur 15a, l'indicateur 15b doit interpeller surtout si aucune notification n'est effectuée auprès de l'OMC sur plusieurs années. On peut en déduire, soit que le pays n'a aucune mesure à notifier (ce qui apparaît peu probable), soit que des mesures sont prises mais que la procédure de notification n'est pas respectée.

Sorties : tableau XXXb, nombre de notifications sur les normes effectuées par pays auprès de l'OMC.

	N-1	N
PAYS	Nombre de documents	Nombre de documents
Benin		
Burkina Faso		
Côte d'Ivoire		
Guinée Bissau		
Mali		
Niger		
Sénégal		
Togo		
Total		

ANNEXE : QUELQUES DEFINITIONS

Conformément aux dispositions du Règlement n°03/2004/CM/UEMOA du 5 juillet 2004, les principaux concepts et définitions ci-après sont retenus :

1. Territoire douanier/ statistique

Le territoire statistique correspond au territoire, c'est-à-dire l'espace géographique à l'intérieur duquel s'exerce le contrôle douanier, c'est-à-dire où les dispositions de la législation douanière sont pleinement applicables. Il ne correspond pas toujours au territoire politique ou administratif.

2. Marchandise/ produit

Les échanges commerciaux considérés portent sur les biens mobiliers auxquels on ajoute le courant électrique. Les services ne sont pas ici concernés.

3. Marchandises originaires

Deux critères permettent de conférer l'origine à une marchandise au sein de l'UEMOA.

Critère 1 : être entièrement obtenue dans l'Etat.

Ce sont les animaux vivants nés et élevés dans les États membres ainsi que leurs produits et sous-produits, les produits de la chasse et de la pêche pratiquées dans les États membres, les produits de la pêche maritime et autres produits tirés de la mer par leurs navires, les produits du règne végétal récoltés dans les États membres, les substances et produits minéraux extraits du sol, des eaux territoriales ou des fonds de mers ou d'océans des États membres, les déchets et rebuts provenant d'opérations manufacturières ou industrielles effectuées dans les États membres, les articles hors d'usage recueillis dans les États membres qui ne peuvent servir qu'à la récupération de matières premières, les produits fabriqués à partir des produits ci-dessus qu'ils soient utilisés seuls ou mélangés à d'autres matières, sous réserve que leur proportion en quantité soit supérieure ou égale à 60% de l'ensemble des matières premières mises en œuvre ainsi que de l'énergie électrique produite dans les États membres.

Critère 2 : avoir subi une ouvraison ou transformation suffisante dans l'Etat

Sont concernés, les produits obtenus à partir de matières premières partiellement ou entièrement originaires de pays non communautaires à condition que cette transformation entraîne un changement de position tarifaire dans l'un des quatre premiers chiffres de la Nomenclature Tarifaire et Statistique de l'UEMOA ou une valeur ajoutée communautaire supérieure ou égale à 30% du prix de revient ex-usine hors taxes de ces produits.

L'origine communautaire des marchandises est attestée par le certificat d'origine² délivré par les autorités compétentes et visé par le service des douanes de l'Etat membre d'origine.

4. Pays de destination, d'origine et de provenance

Le pays de destination correspond à la dernière destination connue au moment de l'expédition de la marchandise, y compris le pays de stationnement des forces armées étrangères en dehors du territoire statistique du pays exportateur et de leur pays d'appartenance.

Le pays d'origine désigne celui dans lequel la marchandise a été fabriquée, extraite ou a subi une transformation substantielle lui donnant sa forme définitive.

En revanche, le pays de provenance est le dernier pays d'où la marchandise a été expédiée vers le pays importateur. La Commission recommande de considérer le pays de stationnement des forces armées étrangères comme pays de provenance ou d'origine lorsqu'un pays leur achète des marchandises.

5. Importations de marchandises

Les importations de marchandises concernent tous les biens originaires ou non, neufs ou existants qui, à titre onéreux ou gratuits, entrent définitivement sur ce territoire en provenance d'autres territoires statistiques.

6. Exportations de marchandises

Les exportations de biens comprennent tous les biens originaires ou non, neufs ou existants qui, à titre onéreux ou gratuits, sortent définitivement du territoire douanier d'un pays à destination d'autres pays.

7. Réexportations de marchandises

La réexportation concerne la sortie d'un territoire douanier de marchandises préalablement importées sous régimes suspensifs.

8. Valeur des marchandises

La valeur transactionnelle d'une marchandise est celle figurant sur la facture et correspond donc à celle conclue lors de la transaction entre le vendeur et l'acquéreur. C'est aussi la valeur en douane.

Cependant, en vue de lutter contre les fausses déclarations de valeur et la concurrence déloyale, les services des douanes des Etats membres de l'UEMOA utilisent quelques fois la « valeur de référence »³ ou valeur mercuriale.

A l'importation, la valeur est exprimée CAF, c'est-à-dire incluant le coût sur le moyen de transport à l'entrée de la frontière du pays importateur.

A l'exportation, la valeur est exprimée FOB, c'est-à-dire le coût supporté depuis le lieu de production jusqu'à la frontière de sortie du pays sans les droits ou taxes de sortie.

9. Poids des marchandises

Le poids utilisé par les Etats membres de l'UEMOA est le poids net, c'est-à-dire le poids du produit hors emballage à l'exception de celui indispensable à sa conservation. Il est exprimé en kilogramme. Il existe cependant des unités complémentaires, autres que le kilogramme et dont les principales sont le carat, le mètre (longueur), le mètre carré (surface), le mètre cube ou le litre (volume), la pièce, l'unité ou la tête (nombre), le kilowatt heure (puissance électrique).

10. Régimes douaniers

Les régimes douaniers sont les différents types d'affectation identitaire accordée à une marchandise entrant ou sortant du territoire douanier. Un régime douanier est constitué d'un «code régime» comportant sept (7) caractères numériques dont :

- Le régime code étendu constitué de quatre (4) chiffres ;

- le code additionnel constitué de trois (3) chiffres

11. Type de commerce

Les statistiques du commerce extérieur sont établies selon le commerce spécial et le commerce général.

Le commerce spécial concerne :

- à l'exportation, tous les régimes douaniers d'exportation, à l'exclusion des régimes de transit et de sortie d'entrepôt de douane ou de zone franche commerciale ;
- à l'importation, les marchandises issues de tous les régimes douaniers d'importation, sauf ceux de transit et des entrées en entrepôt de douane ou de zone franche commerciale ;

Le commerce général concerne :

- à l'exportation, tous les régimes douaniers d'exportation y compris ceux des sorties d'entrepôt de douane ou de zone franche commerciale mais à l'exception des régimes de transit ;
- à l'importation, les marchandises issues de tous les régimes douaniers d'importation, y compris ceux des entrées en entrepôt de douane ou de zone franche commerciale mais à l'exclusion de ceux de transit.

La principale différence se situe donc dans l'enregistrement des mouvements à l'entrée et à la sortie des entrepôts de douane ou de zone franche commerciale.

12. Exclusions et inclusions effectuées

Sont exclues des statistiques du commerce extérieur :

- les moyens de paiement ayant cours légal (billets, pièces de monnaie) ainsi que les valeurs comme les titres ;
- l'or et l'argent monétaires ;
- les effets et objets autres que les véhicules destinés à l'usage personnel des membres du corps diplomatique et des personnes de nationalité étrangère chargées d'une mission, qui ne font pas l'objet d'une admission ou d'une importation temporaires ;
- les importations ou exportations de nature passagère de certaines marchandises (équipements pour foires et expositions, échantillons commerciaux, matériel pédagogique, animaux de course, de spectacle ou de reproduction, moyens de transport, conteneurs et autres accessoires inclus, etc.) ;
- les marchandises ne faisant pas l'objet de transaction commerciale ;
- les marchandises à l'essai ;
- les marchandises destinées aux forces armées nationales stationnées en dehors du territoire statistique d'un Etat membre et les marchandises réimportées par celles-ci ;
- les marchandises acquises ou cédées sur le territoire statistique d'un Etat membre par les forces armées étrangères qui y sont stationnées.

13. Nomenclatures utilisées

a) Nomenclatures des produits

L'UEMOA préconise la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) telle que définie par le règlement n°08/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 ainsi que ses annexes et basée sur la version 2007 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Les Etats de l'Union utilisent dans l'ensemble le SH à dix positions (SH 10) mais souvent avec des versions différentes, notamment de 2002 ou 2007. Le SH s'appuie principalement sur le critère tarifaire.

Toutefois, certains Etats utilisent d'autres nomenclatures comme la « Classification Type pour le Commerce International » (CTCI) et la Classification par Grandes Catégories Economiques (CGCE), fondées plutôt sur le critère d'utilisation économique des produits.

b) Codification des pays

Outre la table code pays alphabétique ISO à deux ou trois caractères, les pays utilisent également la table numérique de la CEDEAO à trois caractères.

14. Examen du cadre réglementaire

Le principal texte régissant l'activité de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur au sein des Etats membres de l'UEMOA est le règlement n°03/2004/CM/UEMOA du 5 juillet 2004, fixant les modalités d'élaboration des statistiques du commerce extérieur des Etats membres. Toutefois, les Etats continuent d'observer les prescriptions tant nationales qu'internationales ayant une incidence directe ou indirecte sur cette activité.

15. Quelques notions et appellations de catégories de produits et regroupements économiques utilisés

a) Catégories de produits utilisés

Les regroupements en grandes catégories économiques utilisés ont été obtenus à partir de la Classification Type Commerce international (CTCI) révision 3

- **Produits agricoles** : les produits de section 0, 1, 2 et 4 hormis ceux des divisions 27 et 28 de la CTCI.
- **Combustibles et produits des industries extractives** : les produits de la section 3 et des divisions 27, 28 et 68 de la CTCI.
- **Produits manufacturés** : les produits des sections 5, 6, 7, 8 hormis ceux de la division 68 et du groupe 891 de la CTCI.
- **Autres produits**: tous les articles non classés ailleurs (y compris l'or); armes et munitions. Il s'agit des produits de la section 9 et du groupe 891 de la CTCI.

b) Regroupements économiques utilisés

- **AELE** : Association Européenne de Libre Echange (EFTA : European Free Trade Association). Elle regroupe la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande
- **ALENA** : Association de Libre Echange Nord-Américain (NAFTA : North American Free Trade Association). Elle regroupe le Canada, les Etats Unis, le Mexique.
- **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Elle regroupe le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo.

- **CEDEAO hors UEMOA** : Les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA. Il s'agit du Cap Vert, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Nigeria et de la Sierra Léone.
- **CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Elle regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad.
- **EDA** : Economies Dynamiques d'Asie. Elle est composée de la Corée du Sud, de Hong Kong, de l'Indonésie, des Philippines, de Singapour, de Taiwan et de la Thaïlande.
- **MENA** : Middle East & North Africa (Maghreb et Moyen Orient): Il regroupe l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Cisjordanie, la Gaza, le Djibouti, l'Egypte, les Emirats Arabe Unis, la République Islamique d'Iran, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, l'Oman, le Qatar, la République Arabe Syrienne, la Tunisie et le Yémen.
- **MERCOSUR** (Mercado Comun Del Sur ou Marché Commun du Cône Sud). Il regroupe le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay.
- **UE** : Union Européenne regroupant vingt-sept Etats membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.